

CHARTE AMBASSADEUR DE LA PROPRETÉ

En tant qu' « Ambassadeur de la Propreté », je m'engage à :

- > **Être exemplaire** en matière de propreté publique.
- > **Me munir** de l'équipement mis à ma disposition pour ma légitimité et ma sécurité.
- > **Ramasser** les déchets sauvages qui se trouvent le long de la/des rue(s) que je parraine.
 - *Mieux vaut parrainer une plus petite zone et s'assurer qu'elle reste propre que de voir trop grand.*
- > **Intervenir** exclusivement dans le domaine public. Les sites privés sont à proscrire.
- > **Utiliser** les sacs « Ambassadeurs Propreté » reçus exclusivement pour le ramassage des déchets sauvages (et en aucun cas pour mes propres déchets ménagers).
- > **Trier** les déchets que je ramasse. Les bouteilles et flacons en **Plastique**, emballages **Métalliques** et **Cartons** à boissons dans le sac **PMC** bleu. Le reste des déchets dans le sac tout-venant blanc transparent.
 - *ATTENTION : dans le sac bleu, uniquement les **PMC** vides, non remplis de liquide ou de terre et non rouillés.*
 - *Je veille à retirer des sacs les bouteilles en verre récoltées, afin de les déposer dans une bulle à verre ou tout autre système de collecte sélective.*
- > **Évacuer** mes sacs selon la procédure qui me sera décrite par ma commune.
- > **Signaler** à ma commune la présence de dépôts clandestins, déchets encombrants et/ou dangereux sans y toucher.
- > **Sensibiliser** mes proches ou toute autre personne afin qu'ils adoptent, eux aussi, les bons gestes en matière de propreté publique.

Le chef d'équipe s'engage à informer ses coéquipiers du contenu de cette charte et du fait que Be WaPP décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion de la présente action de propreté.